



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0567**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Déclassement du marché gare Lyon-Perrache du domaine public au domaine privé communautaire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 12 janvier 2009**Décision n° B-2009-0567**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Déclassement du marché gare Lyon-Perrache du domaine public au domaine privé communautaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Par décret n° 66-38 en date du 5 janvier 1966, le marché gare de Lyon situé dans le quartier de Perrache a été classé marché d'intérêt national (MIN), l'exploitation et la gestion du marché étant confiées à la société d'économie mixte Sogely, par convention en date du 29 novembre 1967.

Suite au projet de délocalisation du marché sur une plate-forme à vocation agro-alimentaire à Mions-Corbas, un arrêté ministériel en date du 7 décembre 2006 (publié au Journal officiel le 27 décembre 2006) mit fin au statut de MIN en prononçant son déclassement au 1er août 2008.

Compte tenu des délais de travaux ainsi que des déménagements des grossistes sur le nouveau site d'implantation de Corbas, la fermeture définitive du marché interviendra le 2 février 2009 et la mission de gestion et d'exploitation de la SEM Sogely sera prolongée jusqu'à cette date.

Entre temps, l'indemnisation des grossistes fut réalisée dans le cadre du déclassement du MIN, et le principe d'indemnisation des autres occupants ne bénéficiant pas du statut protecteur du MIN fut réglé dans le cadre d'une décision du Bureau n° B-2008-0189 en date du 8 septembre 2008.

La Communauté urbaine prenant en charge directement la gestion du site au 2 février 2009, il est proposé au Bureau de procéder au déclassement du marché gare du domaine public au domaine privé communautaire. Le déclassement prendra effet à la date de la fermeture du marché, soit le 2 février 2009 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Approuve le déclassement du marché gare Lyon-Perrache du domaine public au domaine privé communautaire avec prise d'effet au 2 février 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.